

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : célestine Toumegne

<https://www.cadre21.org/membres/abb1a8552220b0444a952841>

Date d'obtention : 2024-03-25 01:30:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime.
2. Évaluer l'incident en posant des questions sans porter de jugement et sur un ton réconfortant. Remplir la grille d'évaluation de l'incident pour en déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue.
3. Vérifier l'information, Demander à la jeune victime s'il y a d'autres personnes au courant de l'incident. Vérifier les informations auprès des autres jeunes impliqués ou des témoins de l'incident et compléter avec eux la grille d'évaluation de l'incident. Parler aux jeunes impliqués seul à seul. Si les activités sont malveillantes et de nature criminelles, contacter le service de police et ne pas compléter la grille d'évaluation de l'incident avec l'instigateur. S'il y a du contenu de la pornographie juvénile dans son appareil électronique, confisquez le.
4. Parler au jeune instigateur

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Rencontrer individuellement dans les meilleurs délais, l'auteur du signalement, la victime ainsi que les autres élèves impliqués. Remplir la grille d'évaluation de l'incident lors de chaque rencontre.

Consulter les politiques ou les règles de l'établissement pour déterminer s'il y a eu infraction aux règles de l'établissement. Examiner les dispositions du code criminel. s'il y a diffusion de pornographie juvénile, envisager de confisquer temporairement les appareils électroniques pour arrêter la diffusion des images. Une fois l'intervention complétée, communiquer avec le policier éducateur. Si l'information recueillie laisse croire que les activités sont de nature malveillante, informer immédiatement le service de police qui prendra en charge la suite de l'intervention.

Informez les parents de la jeune victime, du jeune instigateur et des jeunes impliqués et leur expliquez la situation. S'assurer qu'un signalement a été fait auprès de la DPJ. Éviter de consulter les photos ou les vidéos.



cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Informar les parents du jeune instigateur, me semble délicate car cela peut générer beaucoup d'émotions et d'anxiété.